

# SYNTHÈSE DES PRESTATIONS



## Louer

**Offre de location** : Action Logement facilite l'accès au logement en proposant **une offre locative performante, diversifiée et adaptée à tous les salariés**, avec des logements réservés dans le parc social, le parc intermédiaire et le parc privé (financement de bailleurs sociaux, partenariats...).

**Location sécurisée** : Action Logement finance le **dépôt de garantie (AVANCE LOCA-PASS®)** dans la limite de 500 €. Ce prêt à 0 % est remboursable sur 25 mois, avec des mensualités minimales de 20 €.

Action Logement se porte **garant** dans le parc public (**GARANTIE LOCA-PASS®**) ou privé (**VISALE**). Ces aides sont attribuées sous conditions.



## Acheter

**Accession à la propriété** : Pour un projet de construction ou d'acquisition dans le neuf ou dans l'ancien de sa résidence principale, Action Logement propose, sous conditions et en fonction de la zone géographique, un **prêt de 10 000 € à 25 000 € (majoration de 10 000€ pour les - 30 ans et les salariés en mobilité) à 1 %** hors assurance (taux d'intérêt nominal annuel fixe, assurance obligatoire).

**Rénovation ou Agrandissement** : Pour les travaux d'amélioration ou d'agrandissement du logement dans sa résidence principale, Action Logement finance **jusqu'à 100% des travaux dans la limite de 10 000 €** (prêt accordé sous conditions à 1 %, taux d'intérêt nominal annuel fixe, hors assurance facultative - Assurance obligatoire pour l'agrandissement).

*Exemple de mensualité pour un prêt travaux de 5 000 € sur 5 ans : 85,47 € hors assurance.*

**Conseil en financement** : Achat, travaux, renégociation de prêt, projet immobilier... Action Logement propose un service de conseil en financement **gratuit et personnalisé** afin de **sécuriser le projet** après une analyse objective de la capacité d'emprunt et la faisabilité du projet.



## Bouger

### Accompagnement de la mobilité professionnelle et du recrutement

Action Logement facilite **l'installation et l'intégration rapide des salariés mutés ou nouvellement embauchés en les déchargeant de toute préoccupation liée au logement grâce à différentes aides.**

- **Le CIL-PASS MOBILITÉ®** : une solution complète personnalisée de **conseil** et d'accompagnement dans la recherche de logement.
- **L'AIDE MOBILI-PASS®** : une aide pour **financer une double charge de logement** et certaines dépenses connexes jusqu'à 3 500 € (sous forme de subvention et/ou d'un prêt à 1 % et sous conditions).  
*Exemple de mensualité pour une AIDE MOBILI-PASS® sous forme de prêt sur 2 ans, d'un montant de 1 300 € : 54,73 € hors assurance facultative.*
- **Le PRÊT RELAIS MOBILITÉ** : un prêt accordé au propriétaire en mobilité professionnelle qui souhaite acquérir une nouvelle résidence principale en attendant la vente du logement actuel, un prêt d'un montant équivalent à 70 % de la valeur vénale du bien en vente dans la limite de 150 000 € (prêt à 1 % hors assurance et sous conditions - taux d'intérêt nominal annuel fixe, assurance obligatoire).  
*Exemple de mensualité pour un prêt relais mobilité d'un montant de 80 000 € sur 1 an : 66,67 €, hors assurance.*
- **L'AIDE MOBILI-JEUNE®** : une **prise en charge de la redevance ou de la quittance de loyer d'un montant maximum de 100 € par mois** sur 36 mois maximum et sous conditions. Cette aide est réservée **aux jeunes de moins de 30 ans en alternance.**



## Être aidé

### Accompagnement des salariés en difficulté

Action Logement propose le **CIL-PASS ASSISTANCE®**, un **service gratuit et confidentiel** pour accompagner les salariés rencontrant des difficultés financières liées au logement. Des aides financières peuvent être mises en place, sous conditions : **le prêt pour locataire en difficulté et les prêts pour accédant en difficulté.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.